

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE :

Arrêté ministériel fixant la composition de la Commission chargée d'élaborer le programme de la Fête Nationale du 15 novembre 1912.
Arrêté ministériel désignant un Membre du Tribunal d'expropriation pour l'élargissement du boulevard des Moulins.
Arrêté municipal sur l'abatage des porcs.

ECHOS ET NOUVELLES :

Sociétés. — Sortie annuelle de la Saint-Roman.
Etat des condamnations prononcées par le Tribunal Correctionnel.
Mouvement du Port de Monaco.

VARIÉTÉS :

Encore quelques souvenirs sur Massenet.

PARTIE OFFICIELLE**ARRÊTÉS MINISTÉRIELS**

Nous, Ministre d'État de la Principauté,
Vu l'Ordonnance Souveraine en date du 3 avril 1911, article 158;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER. — Sont désignés pour faire partie d'une Commission chargée d'élaborer le programme de la Fête nationale du 15 novembre 1912 :

MM. Ch. de Castro, conseiller de Gouvernement, président;
Reymond Suffren, président de la Commission Intercommunale, maire de La Condamine, vice-président;
Bellando Honoré, maire de Monte Carlo;
Crovetto François, maire de Monaco;
Aureglia Fulbert;
Blanchy Adolphe;
Canu Maurice;
Farret Fernand;
Imbert Barthélemy;
Noghès Alexandre;
Palmaro Joseph.

ART. 2. — M. le Conseiller de Gouvernement pour les Travaux publics et Affaires diverses est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, à Monaco, le 25 septembre 1912.

Le Ministre d'État,
E. FLACH.

Nous, Ministre d'État de la Principauté,
Vu notre Arrêté du 9 septembre 1911;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER. — M. Bulgheroni Franz est désigné pour faire partie du Tribunal d'Expropriation en vue de la réalisation du projet d'élargissement du boulevard des Moulins, en remplacement de M. Doda, empêché.

ART. 2. — M. le Conseiller de Gouvernement pour les Travaux publics et Affaires diverses est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, à Monaco, le 28 septembre 1912.

Le Ministre d'État,
E. FLACH.

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Nous, Maire de La Condamine, Président de la Commission intercommunale;

Vu la décision de la Commission intercommunale en date du 27 septembre 1912;

Vu les Ordonnances Souveraines en date du 11 juillet 1909 et 3 avril 1911;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER. — L'abatage des porcs est autorisé dans la Principauté à partir du 4 octobre prochain.

L'introduction et la vente de la viande fraîche provenant de ces animaux sont permises à la même date.

ART. 2. — Les charcutiers se conformeront strictement aux prescriptions de l'Arrêté municipal du 7 janvier 1909, pour la fabrication des saucisses fraîches de porc et des boudins.

ART. 3. — Les contraventions au présent Arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Monaco, le 28 septembre 1912.

Le Maire,
Président de la Commission intercommunale,
S. REYMOND.

ÉCHOS & NOUVELLES DE LA PRINCIPAUTÉ

Les réjouissances, si heureusement organisées, pendant la saison d'été, par le Comité des fêtes de la Saint-Roman, sous le patronage du Comité des fêtes de la Principauté, se sont terminées, dimanche dernier, par une belle excursion en automobile à Vence, suivie d'un dîner et d'un bal à La Turbie.

M. Barthélemy Imbert, président du Comité, avait invité à cette excursion un certain nombre de notabilités monégasques et les présidents des Sociétés artistiques et sportives.

Les excursionnistes, au nombre de 120 environ, se trouvaient réunis le matin, à 7 heures, sur la place du Palais où déjà étaient rangés sept confortables autobus, pavoisés aux couleurs françaises et monégasques, dans lesquels sociétaires et invités prirent rapidement place pour accomplir le trajet de Monaco à Vence.

Le programme se déroula dans l'ordre prévu et l'horaire, fort bien compris, fut rigoureusement observé.

L'orchestre J. Pigazza, des bals de la Saint-Roman, avait été également invité à cette sortie et placé, pour la circonstance, sous la direction de M. J. Bergonzi.

A 7 heures un quart très précises, le président donna le signal du départ et la colonne s'ébranla, précédée de l'automobile de M. Fissore, pendant que les musiciens exécutent un morceau très entraînant.

Le trajet de Monaco à Vence, effectué par un temps maussade et une température assez fraîche, n'en fut pas moins apprécié de tous les excursionnistes qui ne se lassèrent point d'admirer les sites merveilleux qui se déroulaient devant leurs yeux.

Après avoir quitté Nice, la colonne longeait la rive gauche du Var, qu'elle traversait sur le pont de la Manda et gravissait rapidement la route en lacets qui conduit dans la coquette localité de Vence.

Sitôt arrivés, les excursionnistes se formèrent en cortège et, précédés des musiciens, se rendirent directement à la mairie où M. Imbert, président, entouré des membres du bureau, fut très aimablement reçu par M. Vernin, premier adjoint au maire de Vence. Après les souhaits de bienvenue et les salutations d'usage, l'orchestre des bals de Saint-Roman exécuta, devant la mairie, la *Marseillaise* qui fut longuement applaudie par une assistance nombreuse.

A 11 heures, eut lieu ensuite, sur la grande place, le concert indiqué au programme. Chaque morceau fut très applaudi par la population qui s'était portée nombreuse sur la place. Le concert se termina par la *Marseillaise* et l'*Hymne monégasque*.

A l'issue du concert, un vermouth d'honneur fut servi dans les jardins de l'hôtel Auzias; quelques membres du Comité et plusieurs invités, mettant à profit le temps qui les séparait du déjeuner, en profitèrent pour visiter la ville.

A midi, le banquet fut servi dans une vaste salle de l'hôtel, décorée avec goût et tapissée de trophées de drapeaux français et monégasques. La table disparaissait sous une parure de fleurs.

M. Barthélemy Imbert, le dévoué président du Comité de Saint-Roman, présidait le repas.

A ses côtés se trouvaient : M. le capitaine Vernin, premier adjoint au maire de Vence; M. Michel Fontana, commissaire général du Comité des fêtes de Monaco, représentant les municipalités monégasques; M^{me} Barthélemy Imbert; M. Blanchi, représentant du Comité de bienfaisance de la Colonie italienne.

Au champagne, M. Barthélemy Imbert donne lecture d'un télégramme de M. F. Crovetto, maire

de Monaco, s'excusant de n'avoir pu assister au banquet.

Il adresse ses meilleurs remerciements à M. Bougearel, maire de Vence, d'avoir bien voulu déléguer le distingué capitaine Vernin, premier adjoint, pour représenter la ville de Vence à cette fête de famille. Ses remerciements vont ensuite aux municipalités monégasques, aux dames qui sont, dit-il, la parure de ce banquet et qui n'ont pas craint d'affronter un assez long voyage pour apporter ici leur sourire et leur grâce; au Comité des fêtes de Monaco si dignement représenté par M. Fontana, commissaire général; à la Société des Bains de Mer; aux présidents ou représentants des Sociétés artistiques ou sportives de la Principauté.

Il est particulièrement heureux de saluer les représentants du Comité de bienfaisance de la Colonie française et italienne. Il remercie les chefs de service de la Société des Bains de Mer et particulièrement MM. Marchesseaux et Gendre, qui rivalisent de zèle pour donner aux fêtes du Comité un cadre digne d'elles et de Monaco; il remercie tous les organisateurs de cette belle excursion.

Il adresse également ses plus sincères remerciements aux membres de la Commission du tir, M. Raimbert et M. Marius Imbert, qui, par leur inlassable dévouement et leur connaissance des choses du tir, ont su attirer à Monaco l'élite des tireurs étrangers.

M. Imbert lève son verre en l'honneur de S. A. S. le Prince Albert, de S. A. S. le Prince Louis et de Mademoiselle de Valentinois. Il boit au sympathique représentant de la municipalité de Vence et à la population vençoise; aux municipalités monégasques, au Comité des fêtes de Monaco, à la Société des Bains de Mer, aux Sociétés monégasques, à la Presse et à tous les membres du Comité.

M. Vernin, premier adjoint au maire de Vence, remercie M. le président des paroles bienveillantes qui viennent de lui être adressées; il excuse le maire qui n'a pu assister au banquet et remercie le Comité au nom de la municipalité et de la population d'avoir choisi la ville de Vence comme but d'excursion. Il lève son verre à la santé des dames et boit aux succès des fêtes du Comité de Saint-Roman; il lève son verre à S. A. S. le Prince Albert et aux municipalités monégasques.

D'autres toasts sont ensuite portés par M. Fontana, au nom des trois communes; par M. Blanchi, au nom du Comité de bienfaisance de la Colonie italienne, et par M. Laurent Aureglia, au nom des Sociétés monégasques.

A l'issue du repas, des artistes amateurs, parmi lesquels MM. Bandot, Gauthier, Ph. Scotto, se sont fait vigoureusement applaudir.

L'orchestre du bal, toujours très habilement dirigé par M. Bergonzi, a joué successivement la *Marseillaise*, l'*Hymne monégasque* et l'*Hymne italien*, couverts par de chaleureux applaudissements.

Le repas terminé, un bal des plus animés commença à 2 h. et demie pour ne se terminer qu'à 4 heures.

Le départ eut lieu aussitôt et de nouveau confortablement installés, mais sous la pluie battante, les excursionnistes descendirent à Nice, en passant par Cagnes. Ils arrivaient sans arrêt vers 6 heures à La Turbie, où eut lieu le dîner, à 7 heures, au Righi d'Hiver.

Après le dîner, un nouveau bal s'ouvrit dans les salons de l'hôtel et se prolongea jusqu'à onze heures du soir.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Dans son audience du 26 septembre 1912, le Tribunal Correctionnel a prononcé les condamnations suivantes :

A. G., né à Alba (Italie) le 11 mai 1863, manoeuvre, demeurant à La Condamine, six jours de prison, pour ivrognerie. Fait application des dispositions de l'article 256 du Code pénal;

M. F.-P.-G.-M., né à Sospel (Alpes-Maritimes) le 10 mai 1874, agent d'assurances, demeurant à La Condamine, 100 francs d'amende (avec sursis), pour infraction aux Ordonnances sur les voitures automobiles;

G. M., épouse de M. P., née à Neive (Italie) le 6 janvier 1868, laitière, demeurant à La Condamine, 300 francs d'amende, avec confiscation des objets saisis, pour mise en vente de lait falsifié. Déclaré J. Q., patron de la femme P., civilement responsable.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 18 au 25 septembre 1912 :

Yacht à vapeur Surf, américain, cap. Cordsen, propr. J.-H. Hanan, venant de Marseille.

Vapeur Primo, italien, cap. Vago, venant d'Oneglia, — sur lest.

Brick-goélette Marie, français, cap. Ciaparra, venant de Propriano, — charbon.

Tartane Capitaine-Noir, français, cap. Courbon, venant de Saint-Tropez, — sable.

Départs du 18 au 25 septembre :

Yacht à vapeur Surf, allant à Gênes.

Vapeur Primo, allant à San Remo, — sur lest.

Brick-goélette Marie, allant à San-Remo, — sur lest.

Tartane Capitaine-Noir, allant à Saint-Tropez, — sur lest.

VARIÉTÉS

Encore quelques souvenirs sur Massenet

Sous ce titre : *Massenet à Tournai à l'âge de seize ans*, le *Courrier de l'Escaut* a publié dernièrement un intéressant article d'où nous extrayons ce qui suit :

« A l'âge de seize ans, Massenet habita Tournai et y donna déjà des auditions. Il n'était alors que simple pianiste, élève au Conservatoire de Paris. Nous avons sous les yeux un intéressant document datant de cette époque :

Salle des Concerts.

Grand Concert

donné par M. Alphonse Herman, lauréat du Conservatoire Impérial de Musique de Paris, le JEUDI 16 Septembre 1858, à 7 h. 1/2 du soir, avec le concours de Madame

Guillery,

Cantatrice de l'Académie Impériale de Musique de Paris;

Monsieur Lotto,

Violoniste, Lauréat du Conservatoire Impérial de Musique de Paris;

Monsieur Massenet

Pianiste, Lauréat du Conservatoire Impérial de Musique de Paris.

Prix d'entrée : 3 francs.

« Le concert obtint un très gros succès. Voici, de la relation de l'audition telle que nous la trouvons dans notre collection de l'époque (1858), ce qui concerne Massenet :

... Et M. Massenet, le jeune pianiste, timide devant le public, mais plein de puissance et de commandement en face de son clavier, M. Massenet a une touche admirable et les sons qu'il tire de son instrument arrivent aux spectateurs pleins de pureté et de vigueur. Parfois on dirait des perles tombant dans une coupe de cristal.

... Le concert de M. A. Herman a fait tant de plaisir que de nombreuses sollicitations ont engagé le jeune artiste Tournaisien à offrir une seconde soirée musicale à ses concitoyens

« Concernant ce second concert, nous lisons :

Mme Guillery, MM. Lotto et Massenet ont rivalisé de talent et excité, à diverses reprises, un véritable enthousiasme.

« Massenet était hébergé à cette époque chez son compagnon d'études musicales, M. Herman. Ils habitaient ensemble rue Perdue. Massenet avait conservé de ce séjour à Tournai, datant de cinquante-quatre ans déjà, le souvenir le plus vivace. Pas plus tard que le 22 du mois dernier, dans une lettre adressée à M. Coquelz, il évoquait ce souvenir d'autrefois :

... Je revois, écrivait-il, la campagne où, tout jeune, j'allais avec vous à une kermesse !... J'habitais la rue Perdue, chez Alp. Herman.

« On comprend mieux dès lors l'affection de Massenet pour les Tournaisiens qui avaient été des premiers à applaudir son talent. »

— « Ce n'est pas seulement en France que le nom de Massenet possède un prestige », écrivait un journal allemand, au lendemain de la mort du célèbre maître, « Nicht nur in Frankreich », et ce début de phrase, rapide et frappant dans sa tournure germanique, exprime bien la pensée qui se dégage du deuil de la France artistique. Non, ce n'est pas seulement en France que l'admiration pour des œuvres, parmi lesquelles chacun peut choisir selon son tempérament et donner aux unes ou aux autres ses prédilections, s'est propagée de proche en proche; ce n'est pas seulement en France, puisqu'à l'heure présente aucun journal en Europe ou en Amérique ne peut paraître sans avoir réservé, selon le cas, des colonnes, ou tout au moins de longues lignes de deuil, au compositeur disparu. Les appréciations se ressentent parfois de la hâte de la première heure; la sympathie personnelle pour une œuvre, particulièrement aimée, et la satisfaction de la placer au premier rang sans assez tenir compte des autres, l'emportent souvent sur le véritable esprit de critique. C'est très naturel; mais il faut ajouter bien vite que les articles vraiment judicieusement pensés, délicatement écrits, et inspirés par une saine esthétique n'ont pas manqué à la gloire de Massenet. L'*Athenaeum* de Londres place au premier rang des ouvrages pour le théâtre du « plus populaire » des grands compositeurs français le *Jongleur de Notre-Dame*, qu'il considère comme un « joyau scénique ». Le *Corriere della Sera* de Milan a des lignes pleines de sincère admiration pour « l'amoureuse Manon » et pour « le sensible Werther »; il ajoute que Massenet est le premier musicien français qui ait obtenu en Italie un accueil enthousiaste. Dans le *Giornale d'Italia*, le maestro Umberto Giordano a inséré ces lignes sur son confrère français : « Avec Massenet, la France perd son plus délicat, son plus grand compositeur d'opéras. Je pleure l'homme et le maître. » En Allemagne, où les journaux s'occupent plus assidûment qu'ailleurs des choses de la musique, la masse des articles sur Massenet formerait déjà un gros volume. *Werther*, *Manon*, le *Jongleur de Notre-Dame* et *Marie-Magdeleine* paraissent être les œuvres préférées en ce pays, mais il règne dans l'opinion un certain éclectisme, et l'on ne parle pas seulement des œuvres dramatiques du maître, mais aussi de ses ouvrages symphoniques dont la plupart sont connus et appréciés. La Russie et l'Autriche ne restent pas en retard dans l'éloge, et l'on n'a pas oublié à Vienne qu'il y a eu vingt ans, le 16 février dernier, que *Werther*

fit sa toute première apparition dans le monde musical, et cela précisément à l'Opéra de la Cour, M. Van Dyck et M^{lle} Renard étant les deux protagonistes. Massenet a raconté lui-même son premier contact avec les interprètes désignés pour présenter son *Werther* au public mélomane de la capitale autrichienne. On nous saura gré, pour terminer par une note un peu différente ce rapide aperçu des appréciations de quelques journaux que nous avons pu parcourir, de reproduire le récit qu'a fait Massenet de son entrevue avec les artistes de l'Opéra de Vienne ; c'est une page très jolie, très pénétrante ; la voici :

J'arrivai aux portes de l'Opéra-Impérial à neuf heures et demie du matin et fus aussitôt introduit dans le cabinet particulier du directeur. Imaginez un immense et luxueux salon, pouvant contenir plus de deux cents personnes, et faisant partie de l'appartement de M. Jahn, qui habite le théâtre même. Tous les artistes étaient là, assis et groupés dans un charmant mais imposant ensemble. A mon entrée, tous se levèrent et s'inclinèrent. Le directeur s'approcha et prononça quelques aimables et trop élogieuses paroles de bienvenue. Tout cela prenait l'aspect intimidant d'une réception officielle. J'étais fort ému. En dehors de mes deux interprètes, M^{lle} Renard et M. Van Dyck, je ne connaissais personne. Cependant le directeur me conduisit au piano, sur le pupitre duquel ma partition encore inédite s'ouvrait à la première page. Je m'assis au tabouret et j'allais frapper le premier accord... A ce moment, vous le dirai-je, une émotion intense m'envahit... Le cœur me battit à se rompre... En une seconde, avec une intensité vraiment douloureuse, j'eus la notion bien vive de la responsabilité artistique qui m'incombait... Quelle terrible partie allais-je jouer?... Cette partition de *Werther* datait de six années... A peine était-elle encore dans ma mémoire... Combien d'œuvres de moi avaient été exécutées depuis... Je me trouvais là, seul, loin de mon pays, représentant, par la force des choses, l'art musical français. J'avais, d'autre part, conscience de l'honneur immérité qui m'était fait. N'étais-je pas, à Vienne, l'hôte de l'Empereur, invité aux frais de l'Etat et me rappelant que, seuls, deux maîtres avant moi — indiscutables ceux-là — Verdi et Wagner, avaient été l'objet d'une aussi haute et aussi précieuse distinction ? Toutes ces pensées, d'un coup, montèrent à mon cerveau, les larmes me vinrent aux yeux, et... tout bêtement, comme une femmelette... je me mis à pleurer ! Alors, que de prévenances et de délicatesses exquis autour de moi ! Courage ! courage ! me disait-on de tous côtés. Je fis un immense effort et, tout tremblant encore d'émotion, j'exécutai au piano ma partition entière. Telle fut, à Vienne, la première audition de *Werther*.

— *Il Teatro Illustrato*, le superbe journal de Milan, a consacré à Massenet la plus grande partie d'un de ses derniers numéros, avec deux articles intéressants, richement illustrés, dus à MM. Giovanni Mazzoni et Italo Vicentini. A cela sont joints les résultats d'une enquête ouverte par le journal pour demander aux musiciens français ou italiens leur sentiment et leur opinion sur le maître regretté de tous ; on trouve là les réponses, entre autres, de MM. Umberto Giordano, Francesco Cilea, Paolo Tosti, Amilcare Zanella, Alfredo Testoni, Alfred Bruneau, André Bloch, Edmond Clément, de M^{mes} Adelina Stehle, Bel Sorel, Gabrielle Ferrari, etc. Parmi ces réponses, il en est une d'un intérêt particulier, en ce qu'elle nous montre Massenet comme professeur dans sa classe du Conservatoire ; c'est celle de M. André Bloch, que nous reproduisons ici :

D'autres que moi parleront des œuvres de Massenet et diront l'extraordinaire carrière de ce grand artiste. Je ne veux me rappeler ici que de ce que fut sa classe au Conservatoire de Paris, cette classe où nous allions avec tant de joie parce que nous y trouvions la parole chaude et vibrante d'un maître que nous adorions. Ah ! les belles heures que nous passions là ! Tour à tour nous nous mettions au piano, jouant notre œuvre au maître, qui nous écoutait, grave et recueilli. L'audition terminée, nous attendions sa critique, non sans un peu d'émoi.

Massenet, alors, se transfigurait. Désignant du doigt une chaise, il nous disait : « Ceci représente tel personnage ; ce tabouret, tel autre ; la table sera l'entrée d'un palais ». Puis, se levant, il nous jouait notre scène. Animant de son souffle ces personnages fictifs, il les faisait vivre devant nous. Allant de l'un à l'autre, il jouait à lui seul tous les rôles. Son visage mobile passait par les expressions les plus diverses ; vibrant, ardent, splendide, il soulevait l'enthousiasme de ses élèves. Puis, par moments il se mettait au piano. Et c'était alors la magie d'une improvisation colorée où son âme d'artiste chantait éperdument. C'était magnifique ! Que de fois l'un de nous ne se détournait-il pas pour essayer furtivement une larme arrachée par l'émotion communicative de ce maître unique !

— Les opinions américaines sur Massenet ne sont pas moins intéressantes à connaître que celles des journaux européens. Voici ce qu'a écrit M. Hammerstein dans une lettre au *New-York-Times* : « Massenet mort, c'est un grand artiste et un merveilleux compositeur d'opéras qui disparaît. On pourrait presque dire de lui qu'il fut le dernier des grands mélodistes. Tandis que d'autres musiciens d'aujourd'hui s'efforcent de trouver des effets d'orchestre et d'étranges combinaisons d'instruments, lui, il fait toujours de la mélodie. Massenet compose pour le public et met toute son âme dans ses œuvres. Il avait en lui une source mélodique inépuisable. Il aurait pu continuer longtemps à écrire ; c'était chose aussi simple pour un pareil artiste que le manger ou la respiration chez nous tous. Il est certain qu'il vivra, que ses ouvrages seront, pendant une durée indéfinie, joués par toute la terre. La raison pour laquelle le public aime la musique de Massenet, c'est qu'elle est mélodieuse. » Suivent quelques opinions sur les confrères de Massenet que nous ne pouvons pas reproduire, parce que ceux-ci sont parfois nommés. M. Hammerstein continue : « ... Considérez la célèbre Méditation de *Thais*. Là, vous rencontrerez à peine un fond orchestral ; tout juste assez d'accompagnement pour que la mélodie du violon puisse flotter dessus, et, cette mélodie, tout le monde se la rappelle et l'emporte dans son cœur et dans sa pensée. » Cette constatation qu'a faite M. Hammerstein à propos de la délicieuse Méditation de *Thais*, le *New-York Herald* la reprend et la généralise dans cette phrase : « Massenet vivra dans les cœurs comme un maître qui procure une immense joie à un nombre infini de spectateurs enthousiastes. » Le *New-York Telegraph* considère *Werther* comme le chef-d'œuvre de Massenet. « Sans M. Hammerstein, a écrit ce journal, le public d'opéra de New-York ne connaîtrait pas, à beaucoup près, aussi complètement les créations du grand artiste français. Il n'aurait senti au même degré ni le parfum capiteux et oppressant de *Thais*, ni le charme exquis du *Jongleur de Notre-Dame*, ni la passion dans *Werther*. La véritable musique, pour le roman poétique et sentimental de Goethe, c'est Massenet qui l'a faite. » Le *New-York Evening Sun*, à son tour parle de « l'abondance de joie » que font naître, partout où on les joue, les œuvres du célèbre maître français. Beaucoup d'autres organes de la presse américaine expriment à peu près les mêmes idées, et presque dans les mêmes termes ; tous se sont rendus compte de la perte irréparable que l'art musical a subie ; les regrets et le deuil sont partout profonds et sincères. La musique du maître était tant aimée que l'homme qui l'avait composée le fut aussi, même de ceux qui ne le connaissaient pas. Voilà ce que disent en substance tous les journaux du Nouveau-Monde.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

Avis

Les créanciers de la faillite du sieur GEORGES COLIN, joaillier à Monte Carlo, dont les titres de créance ont été vérifiés et affirmés, sont invités à se présenter dans la salle des audiences du Tribunal, au Palais de Justice, à Monaco, le vendredi 18 octobre courant, à 10 heures du matin, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat, et, en cas d'union, pour y être procédé conformément aux dispositions des articles 500 et 501 du Code de Commerce.

P. le Greffier en chef,
A. Cioco, c. g.

Etude de M^e Lucien LE BOUCHER,
docteur en droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Première insertion)

Suivant contrat passé devant M^e Lucien Le Boucher, notaire à Monaco, le 20 septembre 1912, M^{lle} CLARA CAEN, hôtelière, demeurant à Monte Carlo, boulevard du Nord, villa du Midi,

A vendu à M. PIERRE TOESCA, employé d'hôtel, demeurant à Monte Carlo, hôtel des Colonies,

Le fonds de commerce de chambres et appartements meublés qu'elle exploitait à Monte Carlo, avenue Saint-Michel, au Buckingham Palace.

Avis est donné aux créanciers de M^{lle} Caen, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de ladite vente avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, au domicile à cet effet élu à Monaco, en l'étude de M^e Le Boucher, notaire, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 1^{er} octobre 1912.

L. LE BOUCHER.

AGENCE CIVILE ET COMMERCIALE
C. PASSERON et M. MARCHETTI, propriétaires-directeurs
20, rue Caroline, Condamine, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Deuxième insertion)

Suivant acte sous seing privé en date à Monaco du 3 septembre 1912, enregistré, M. MORO DOMINIQUE, commerçant, demeurant à Monaco, a vendu aux époux PAUL DEBERNARDI, commerçants, demeurant à Monaco, rue Terrazzani, le fonds de commerce de Buvette Restaurant dénommé « Buvette de l'Avenir » et de logeur en garnis, qu'il exploitait à Monaco, rue Terrazzani, Condamine.

Avis est donné aux créanciers de M. Moro d'avoir à former opposition sur le prix de la vente, par lettre recommandée, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la présente insertion, au domicile à cet effet élu à Monaco, à l'agence, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 1^{er} octobre 1912.

PASSERON ET MARCHETTI.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

AGENDA P.-L.-M. 1913

Nous apprenons que l'Agenda P.-L.-M. 1913, actuellement sous presse, va paraître incessamment. A côté d'articles d'un haut intérêt sur le grand tourisme, d'admirables descriptions des plus belles régions de la France, de nouvelles signées par les maîtres du genre, l'édition 1913 nous réserve la surprise de fort beaux hors-texte en couleurs.

Le prix de cette remarquable publication restera néanmoins fixée à 1 fr. 50.

AVIS

M. BERGER ÉMILE, boucher à Monaco, prévient le public qu'il ne répond pas des dettes que pourrait contracter son épouse, née Marguerite Pittion, qui a quitté le domicile conjugal.

M^e KUNEMANN demande pour employé un jeune homme du pays, de 16 à 18 ans, ayant bonnes écriture et orthographe. — Se présenter à son Cabinet le jeudi 10 octobre.

M^e CH. TOBON, huissier à Monaco, demande d'urgence un bon clerc copiste.

Chemins de Fer de Paris-Lyon-Méditerranée

VOYAGES INTERNATIONAUX
A ITINÉRAIRES FACULTATIFS

Il est délivré, toute l'année, dans les gares des grands réseaux français, des livrets internationaux à coupons combinables, en 1^{re}, 2^e et 3^e classes, permettant d'effectuer des voyages extrêmement variés sur les réseaux des chemins de fer français et étrangers et sur certaines lignes des Compagnies maritimes désignées ci-dessous :

Sur les chemins de fer : P.-L.-M., Est, Etat, Midi, Nord, Orléans, Ouest, Etat (lignes algériennes), P.-L.-M.-algérien, Ouest-algérien, Bône-Guelma et Départementaux Corses ;

Sur les lignes de la plupart des grandes Compagnies de navigation européennes, notamment certaines lignes de l'Océan Atlantique, de la Méditerranée et de la Mer Noire (Echelles du Levant), desservies par la C^{ie} générale Transatlantique, par la C^{ie} de Navigation mixte (C^{ie} Touache), par la Société générale de Transports maritimes à vapeur, par la C^{ie} des Messageries maritimes, par la C^{ie} de Navigation à vapeur Fraissinet ou par la C^{ie} de Navigation Cyprien Fabre ;

Ainsi que sur les chemins de fer : allemands, austro-hongrois, suisses, belges, néerlandais, italiens et siciliens, luxembourgeois, suédois, norvégiens, danois, finlandais, roumains, serbes, bulgares, bosniaques, herzégoviniens et turcs.

ITINÉRAIRE. — L'itinéraire doit ramener le voyageur à son point de départ initial et comporter un parcours minimum taxé de 600 kilomètres.

L'itinéraire des voyages commencés en France, en Algérie, en Tunisie, en Corse ou en Italie doit comporter obligatoirement un parcours à l'étranger.

VALIDITÉ : 60 jours de 600 à 3.000 kilomètres ; 90 jours de 3.001 à 5.000 kilom. ; 120 jours pour un parcours supérieur à 5.000 kilomètres.

La demande de livret doit être faite sur un formulaire spécial et peut être adressée aux chefs de toutes les gares des réseaux participants, ainsi qu'aux agences de voyages et bureaux d'émission ci-après : à Paris, Cook et fils : 1, place de l'Opéra ; Lubin, 36, boulevard Haussmann, C^{ie} Hambourgeoise-Américaine, 1, rue Auber ; « Grands Voyages », rue du Helder, 1 et boulevard des Italiens, 38 ; C^{ie} des Messageries maritimes, 14, boulevard de la Madeleine ; — à Lyon : Lubin, 76, rue de l'Hôtel-de-Ville ; à Marseille : Cook et fils, 11 bis, rue de Noailles.

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare
MONACO-CONDAMINE

ÉLECTRICITÉ

Application Générale

DOUARD & Co

Ancien Contremaitre des Maisons Rouillet et Barhey.

11, avenue Saint-Charles, MONTE CARLO

LE MONITEUR
DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

20 PAGES GRAND
FORMATLE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE
DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT :

PLUS DE MODELES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS

QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION 2 : contenant une Gravure colorée et
un Patron découpé dans les 2^e, 3^e et 4^e N^{os}.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

AMEUBLEMENTS & TENTURES

EUGÈNE VÉRAN

MAISON FONDÉE EN 1888

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest
MONACO (CONDAMINE)

INSTALLATIONS A FORFAIT

Réparations de Meubles

Etoffes — Laines — Crins animal et végétal — Duvets
PRIX MODÉRÉS

ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

CARLÈS & PERUGGIA

Direction : Place Cassini, NICE

L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

La Foncière

LA C^{ie} LYONNAISE
D'ASSURANCES MARITIMES
RÉUNIES.Comp^{ie} d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances maritimes, transports-valeurs. Assur. contre les risques de séjour et de voyages dans le monde entier.

Lloyd Néerlandais

LA PLUS ANCIENNE
C^{ie} D'ASSURANCES
CONTRE LE VOL.

Assurances contre le vol, avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs ; contre le vol précédé ou suivi d'assassinat. Assurances des villas, châteaux, banques, églises, musées, bijoutiers et négociants en matières précieuses, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes et objets mobiliers de toute nature.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT { 1, place d'Armes, Condamine
et
Villa Le Vallonnel, Beausoleil.

ASSURANCES

par Compagnies assujetties au CONTROLE DE L'ÉTAT FRANÇAIS, autorisées et légalement reconnues dans la Principauté de Monaco par Décision du Conseil d'Etat et Approbation de S. A. S. LE PRINCE DE MONACO. « « «

LA FRANCE Compagnie anonyme
à primes fixes
fondée en 1837.

Capitaux et Fonds (Incendie 92 millions
de garantie (Vie..... 103 millions
Valeur des immeubles de la C^{ie}..... 50 millions
Sinistres payés aux Assurés..... 300 millions
Capitaux assurés au 1^{er} Janvier 1912 :
246 milliards 953 millions 428.000 fr.

LA CONCORDE Compagnie anonyme
à primes fixes
fondée en 1905.

Capital social 6 millions 800.000 francs
Fonds de garantie 9 millions 863.696 francs
Encaissement annuel... Plus de 3 millions de fr.
au 1^{er} Janvier 1912.

Vie. Dotation des enfants. Rentes viagères.
Retraite. ——— Incendie et Explosions.
Tous Accidents sur terre et sur mer. ———
—— Responsabilité civile et professionnelle.
Bris de glaces. ——— Dégâts des Eaux.
Vol et Malversations.

LOUIS BIENVENU

Agent général d'Assurances

Villa Marie-Pauline, 1, Avenue Crovetto
Boulevard de l'Ouest, MONACO

CHAPEAUX de Luxe

Premières Marques

CHARLES
HOTEL DE LONDRES, Monte Carlo.

Chapeaux souples et Capes
12, 16 et 20 francs

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur :
Montée de la Royana, villa André-Jeanne, 3, Condamine,
et villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 27 novembre 1911. Une Action de cinq cents francs de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 25887.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Tobon, huissier à Monaco, du 21 septembre 1911. Quarante Obligations de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco : Numéros 3024 à 3028, 45263 à 45267, 49270 à 49275, 49281 à 49284, 71126 à 71145.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1912.

LA NATIONALE

Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat.

Société Anonyme fondée en 1830. — Capital Social : 15.000.000 de francs.

Une des plus anciennes et des plus importantes des Compagnies Françaises d'Assurances sur la Vie.

ASSURANCES en cas de DÉCÈS, mixtes, à terme fixe, combinées. — ASSURANCES DOTALES (Combinaisons diverses).

RENTES VIAGÈRES AUX CONDITIONS LES PLUS AVANTAGEUSES

En dehors des réserves obligatoires, LA NATIONALE possède des garanties supplémentaires supérieures à celles de toute autre Compagnie similaire.

Envoi gratuit de tarifs et renseignements, s'adresser à l'AGENCE GÉNÉRALE, 15, avenue des Fleurs, Monte Carlo.